

MEMBRES DU CONSEIL DE L'INSPE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Catherine MOISAN, Présidente du Conseil, IGEN Honoraire

Représentants de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Josette CADUSSEAU-ECHED, Vice-présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Étudiante

Éric LÉONEL, Vice-Président délégué FTLV, Apprentissage et Alternance, Entrepreneuriat

Personnalités désignées par la Rectrice de l'Académie de Créteil :

Vincent AUDEBERT, IA - IPR - Directeur de la pédagogie

Charles KAOUA, Doyen des IEN du 2nd degré

Agnès JONCOUR, Conseillère Technique ASH

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Sylviane SCHWER, Professeure des Universités à USPN, représentante de son président

Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :

Joëlle ADEN, Professeure des Universités

Alain BERNARD, Maître de conférences

Joëlle BLUM, Professeure agrégée

Nicolas SCHMITT, Professeur des Universités

Isabel VAZQUEZ DE CASTRO, Maîtresse de conférences

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Stéphane DI DOMENICO, PEMF

Représentants des personnels élus assurant des activités de formation :

Laurent FOUCHARD, Professeur agrégé

Représentantes des personnels

Sandrine ANCONETTI

Marielle MENARD

Représentants des usagers :

Barbara FOURNIER-RAULT, FNEC FP-FO

Gihan RIAHI, FSU

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Christian FAVIER, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne,

Représenté par Jeannick LE LAGADEC, Élu(e) en charge de l'enseignement supérieur

Valérie PÉCRESSÉ, Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France

Représentée par Didier DOUSSET, Président de la commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire,

représenté par Catherine MOISAN, Présidente du Conseil, IGEN Honoraire

Suppléant : Laurent JEANNE, Conseiller Régional

Patrick SEPTIERS, Président du Conseil Départemental de Seine et Marne,

Représenté par Véronique VEAU, Elue en charge de l'éducation, de la vie éducative, de la jeunesse et sports

Suppléante : Sarah LACROIX Conseillère départementale du canton de Meaux

Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil Départemental de Seine Saint Denis

Représenté par Emmanuel CONSTANT, Elu en charge de l'Éducation

Personnalités extérieures désignées par les membres du Conseil de l'École :

Etienne BUTZBACH, Personnalité extérieure

Anne-Marie CHARTIER, Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon, représentée par Alain BERNARD, Maître de conférences

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Frédéric SALY-GIOCANTI, Maître de conférences à l'Université Gustave Eiffel, représenté par Alain BERNARD, Maître de conférences

Personnalités désignées par la Rectrice de l'Académie de Créteil :

Jean-Jacques DUMERY, Doyen des IA-IPR, représenté par Charles KAOUA, Doyen des IEN du 2nd degré

Représentants des usagers :

Diego BRUNEEL, FNEC FP-FO

Stéphanie HOAREAU, UNSA

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Annick ALLAIGRE, Denis ALAMARGOT, Laurent BASTIDE, Marie BERRIER, Tiffany BLAIS, Gilles BROUGÈRE, Marie-Claire CHAUVIN, Sébastien COMBESCOT, Noémie DAGOURET, Félicité DANGABO-MOUSSA, Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Laurence GUIGNARD, Alain HENRI, Catherine LAURET, Véronique MANARANCHE, Brigitte MARIN, Sylvain MAYNADIÉ, Gaël PASQUIER, Concettina RÉGNIER, Sophie RENAUT, Gihan RIAHI.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du Conseil du 15 avril 2021
2. Mise au vote : modèle économique des masters MEEF
3. Mise au vote : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) des masters MEEF
4. Mise au vote : création d'un DIU « Préparation aux concours de l'enseignement secondaire (CAPES) » destiné aux étudiants ayant obtenu un master MEEF et échoué au concours - parcours Histoire-Géographie
5. Mise au vote : création de deux DU UPEC « Préparation aux concours de l'enseignement secondaire (CAPES) »
 - parcours «Allemand profil européen»
 - parcours «Documentation»
6. Mise au vote : création d'un module d'initiation et de formation à/par la recherche (IFR) « Classe de Découverte »
7. Information : état des lieux des inscriptions des étudiants
8. Information : point accréditation
9. Information : installations sportives site de Bonneuil
10. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 13 heures 30 sous la présidence de Catherine Moisan.

Catherine MOISAN passe la parole à Barbara FOURNIER-RAULT pour une déclaration préalable.

Barbara FOURNIER-RAULT donne lecture d'une déclaration. *Voir Annexe 1.*

POINT N°1 : MISE AU VOTE : PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 15 AVRIL 2021

Le procès-verbal du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : MISE AU VOTE : MODELE ECONOMIQUE DES MASTERS MEEF

Brigitte MARIN indique que plusieurs pièces jointes ont été envoyées par le secrétariat. La convention qui régit la répartition des inscriptions et des charges entre les universités partenaires et l'INSPÉ est similaire à celle régissant la période d'accréditation précédente. Le principe de la convention permet de déterminer le mode de répartition des charges financières entre l'INSPE, l'université intégratrice et les universités partenaires.

Les inscriptions administratives des Masters MEEF sont prises en charge par l'INSPÉ pour les masters MEEF mentions 1, 3 et 4. Pour le master MEEF mention 2, l'inscription se fait soit à l'INSPÉ, soit dans l'université concernée. Les maquettes co-accréditées sont annexées à la convention. La précédente version de la convention s'appuyait sur le principe des « blocs ». Suite à la réforme « Pour une école de la confiance » et à la reconfiguration de l'offre de formation, la répartition des charges a été établie non plus au niveau du « bloc » mais au niveau de l'UE. Cela a entraîné un travail complexe pour établir un premier chiffrage portant sur chacune des maquettes des différentes disciplines.

Pour le premier degré, la charge est massivement portée par l'INSPÉ, hormis pour les modules d'initiation et de formation à et par la recherche (IFR). Pour le second degré, chaque université prend

en charge l'UE qui lui est affectée et l'INSPÉ, celles qui lui sont affectées. Les universités demandent à disposer d'un délai pour se prononcer sur les financements.

Pour le parcours « Langue des signes française » (LSF), l'INSPÉ met à disposition 55 heures de formation avec des vidéos sous-titrées et Paris-8 prend en charge la traduction de 12 heures de formation.

Pour les mentions 3 et 4, les charges sont assumées par l'établissement qui accueille la formation. L'INSPÉ assure le suivi des étudiants lors de leur stage en alternance tandis que le suivi du mémoire est pris en charge par l'université d'appartenance ou du directeur de mémoire. L'organisation des stages continue à être prise en charge par l'INSPÉ, quelle que soit la mention concernée.

Joëlle BLUM souhaite s'assurer que l'annexe n'est pas votée ce jour.

Brigitte MARIN confirme cela. L'annexe n'est pas portée au vote ce jour, car les universités ont besoin de davantage de temps.

Joëlle BLUM trouve que certains points des annexes ne sont pas clairs. De plus, les documents ont été envoyés la veille, ce qui laisse trop peu de temps aux membres du Conseil pour en prendre connaissance.

Catherine MOISAN précise que le vote ne porte pas sur les annexes.

Joëlle BLUM estime que les partenaires devraient financer 60 % des Masters MEEF et que l'INSPÉ devrait en financer 40 %. Or cela n'est pas le cas. En outre, les écarts entre les CM et les TD sont très importants selon les parcours.

Catherine MOISAN souligne que le document n'est pas finalisé et qu'il sera révisé. Ces remarques seront prises en compte.

Brigitte MARIN précise que le vote porte sur les articles généraux de la convention.

Alain BERNARD évoque la prise en charge du suivi des mémoires, qui est un point très important. Il convient d'assurer l'homogénéité de ce suivi. Or le fonctionnement qui est proposé induit des inégalités, notamment en matière de rémunération des personnels qui auront la charge d'assurer ce suivi.

Brigitte MARIN rappelle que chaque université est libre de choisir le mode de rétribution de son personnel pour l'ensemble des cursus. Il arrive même que les pratiques varient entre les UFR d'une même université. En effet, dans certaines universités, le suivi des mémoires ne fait pas l'objet d'une rémunération supplémentaire. Par ailleurs, l'écart entre la proportion de CM et de TD dans les parcours découlent des choix des collègues qui les ont définis. Les parcours sont considérés comme autonomes et les pratiques sur le suivi des mémoires sont variables.

Catherine MOISAN pense qu'il convient de trouver un équilibre entre les pratiques de chacun des parcours. L'INSPÉ pourrait mettre en place un système de coordination sur ce sujet.

Nicolas SCHMITT souligne que la répartition entre les CM et les TD est effectivement proposée au sein de chaque parcours. Ces propositions sont ensuite validées dans les instances des établissements. De plus, il semble plus simple de considérer que les cours sont pris en charge par le site qui les accueille. Le modèle économique des Masters MEEF pourra ensuite évoluer, notamment en fonction du nombre d'étudiants qui sont inscrits dans chaque site.

Joëlle BLUM trouve qu'il est problématique que les universités aient des pratiques divergentes sur le suivi des mémoires. Les enseignants-chercheurs en université peuvent utiliser les mémoires pour de futurs articles alors que les formateurs de l'INSPÉ, qui ont des statuts variés, n'ont pas le même système de rétribution.

En outre, l'inscription pour les Masters MEEF était payée à l'INSPÉ par l'État, ce qui ne sera plus le cas à l'avenir. Cela représente un manque à gagner important qu'il convient de chiffrer.

Brigitte MARIN précise que ce manque à gagner représente 570 000 euros de reversement qui feront défaut à l'INSPE.

Catherine MOISAN demande si cette somme sera compensée.

Brigitte MARIN répond que le réseau des INSPÉ a souligné ce point auprès du Ministère, mais qu'il n'a obtenu aucune réponse à ce jour.

Alain BERNARD souligne que l'accompagnement des mémoires est désormais assuré par l'INSPÉ et qu'il se calcule par des UE. En revanche, le suivi des mémoires est assuré par chaque composante avec un système de rémunération qui lui est propre. Or à l'Université Sorbonne Paris Nord, par exemple, la plupart des mémoires sont suivis par des formateurs de l'INSPÉ. Il convient donc de préciser les mécanismes de compensation qui sont prévus dans ce cas.

Brigitte MARIN indique qu'il existe un système de régulations *via* un calcul d'échange d'heures qui permet de ne pas pénaliser les enseignants. Cela répond à la situation de certains enseignants-chercheurs de l'INSPÉ qui interviennent dans le cadre disciplinaire ou de la recherche, par exemple.

Alain BERNARD demande si le document peut encore être modifié.

Brigitte MARIN répond par l'affirmative. Plusieurs éléments peuvent encore être complétés puisque le modèle économique est complexe.

Joëlle BLUM souligne que chaque entité rémunère donc ses enseignants.

Brigitte MARIN indique que le passage du « bloc » à l'UE ne modifie pas le principe de régulation par le système d'échange d'heures. Il ne s'agit pas d'augmenter de façon disproportionnée la part de telle ou telle université dans le dispositif. Il sera donc nécessaire d'examiner les chiffres précisément, parcours par parcours.

Catherine MOISAN demande s'il faudra porter à nouveau le document au vote une fois qu'il aura été amendé.

Brigitte MARIN répond par la négative.

Le principe du modèle économique des Masters MEEF est approuvé à la majorité avec 3 abstentions.

POINT N°3 : MISE AU VOTE : MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPETENCES MASTERS MEEF

Brigitte MARIN indique que l'année 2020-2021 est la première année de l'accréditation de l'offre de formation 2020-2025 de l'INSPÉ. Un cadrage a été fait en date du 5 mars 2021 par la CFVU. Il en ressort que l'INSPÉ respecte tous les principes qui ont été votés par les instances de l'UPEC. Il reste à confirmer ce vote qui prévoit que les modalités d'organisation des enseignements et de contrôle des connaissances et des compétences sont conformes.

Les modalités de création de parcours impliquent un dossier comportant quatre documents, à savoir :

- le formulaire d'ouverture de parcours type,
- le tableau de l'équipe pédagogique,
- le calendrier universitaire,
- la grille M3C – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Des échanges ont eu lieu entre le service de formation et l'UPEC sur ces modalités.

Joëlle BLUM demande sur quoi porte le vote.

Brigitte MARIN répond que le vote concerne la conformité des grilles M3C des Masters MEEF avec les règles de l'UPEC. Un travail collaboratif a été mené avec les sous-commissions de l'UPEC.

Alain BERNARD constate que l'onglet « Blocs de compétences » est lié à la valorisation des formations dans le cadre de la formation continue. Cela soulève la question de la valorisation des formations de l'INSPÉ envers les publics en reconversion, par exemple. Il convient de préciser la cohérence du dispositif.

Brigitte MARIN indique que l'INSPÉ souhaite instaurer une porosité entre la formation initiale et la formation continue afin de s'adapter aux besoins en formation tout en rationalisant les moyens et en maintenant les exigences pédagogiques.

Josette CADUSSEAU précise que les documents qui sont présentés sont valables pour les diplômes de l'UPEC et qu'ils ne concernent pas forcément les mentions MEEF. Les grilles peuvent être adaptées aux besoins de l'INSPÉ.

Nicolas SCHMITT évoque la définition de la notion de compétence. Une série de compétences spécifiques a été définie pour le MEEF 2. Une grille simplifiée sera faite pour que les personnes puissent la remplir. Il s'agit d'une première étape avant de définir plus précisément les M3C.

Sylviane SCHWER observe que la grille du M1 AED ne tient pas compte des lacunes que les étudiants ont en mathématiques.

Nicolas SCHMITT estime que les étudiants AED ont des acquisitions en mathématiques qui les placent en meilleure position.

Sylviane SCHWER estime que cela sera peut-être le cas lorsqu'il y aura de réels parcours pluridisciplinaires.

Alain BERNARD ne comprend pas bien sur quoi porte le vote. Il estime qu'il y a un problème de lisibilité sur ce point.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences des Masters MEEF sont approuvées à la majorité, avec 4 abstentions.

POINT N°4 : MISE AU VOTE : CREATION D'UN DIU « PREPARATION AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CAPES, CAPLP, CAPET, CAPEPS) » DESTINE AUX ETUDIANTS AYANT OBTENU UN MASTER MEEF ET ECHOUÉ AU CONCOURS – PARCOURS HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Laurence GUIGNARD rappelle que les DIU et DU ont été évoqués à plusieurs reprises en Conseil. Il s'agit de formations qui sont étroitement liées aux Masters MEEF et à leurs différents parcours. Les

DIU peuvent être envisagés comme un supplément ou une continuité des Masters MEEF. Ils sont réservés aux étudiants dits « reçus collés ». En effet, le concours a lieu en fin de M2 et les étudiants ne peuvent pas redoubler s'ils échouent au concours. Ils peuvent donc bénéficier d'une année supplémentaire de préparation au concours par ce biais.

La priorité d'inscription est donnée aux étudiants de l'académie de Créteil puisque le nombre de places est limité. L'absence de deuxième chance dans le nouveau système justifie la création de ces DIU.

Les objectifs rejoignent ceux du Master MEEF et visent à augmenter les chances des candidats d'obtenir leur concours en renforçant leurs compétences, notamment sur le volet disciplinaire. Il existe des dispositifs comparables dans les universités, mais le principe du DIU assurera une formation académique cohérente qui sera portée par l'INSPÉ. Le coût d'inscription sera également harmonisé. De plus, la création des DIU renforcera l'attractivité du MEEF de l'académie. Les étudiants, pour leur part, pourront continuer à bénéficier du statut d'étudiant pendant cette période, ce qui est avantageux.

Un cadrage léger a été fait, sachant que les DIU s'adosent aux masters MEEF. Deux éléments sont essentiels. En premier lieu, il y aura à terme un DU ou un DIU par parcours avec une convention-cadre. En second lieu, ces formations doivent se mettre en place à budget constant.

Les cours proposés sont donc des UE de master MEEF qui sont orientées vers la préparation des épreuves du concours. La mise en place des DIU n'implique ni la création de nouveaux cours ni la création de groupes spécifiques. En effet, les étudiants des DIU compléteront les groupes de master. Ils pourront en outre passer les écrits blancs et les oraux blancs. Pour les étudiants qui ont validé toutes les UE, l'obtention du DU n'aura pas vraiment de valeur. L'objectif est réellement de les aider à obtenir le concours.

Joëlle BLUM regrette qu'il n'y ait que deux parcours qui ouvrent ce parcours et que les parcours technologiques et professionnels soient oubliés. En outre, il pourrait être intéressant de récupérer une partie du manque à gagner précédemment évoqué par ce biais. Il faut aussi préciser le coût de ces formations pour les étudiants. Par ailleurs, il n'est pas normal que les membres du Conseil n'aient pas reçu le dossier complet.

Laurence GUIGNARD estime avoir communiqué les diapositives et les maquettes aux membres du Conseil suffisamment tôt. De plus, les trois maquettes qui sont présentées ce jour (histoire-géographie, allemand et documentation) ne seront pas les seules ; le dispositif est ouvert à tous les parcours, y compris les parcours technologiques et professionnels. Des maquettes supplémentaires seront présentées lors du Conseil de septembre.

Elle précise que les frais d'inscription universitaires seront de 240 euros.

Sylviane SCHWER demande si l'organisation des oraux blancs pour ces étudiants entraînera une augmentation des coûts de formation.

Laurence GUIGNARD indique que cela a bien été intégré dans le chiffrage des parcours MEEF.

Alain BERNARD trouve qu'il n'est pas normal de dire que le budget soit constant et qu'il n'y ait pas de nouveaux groupes. Certains parcours n'ont pas beaucoup de lauréats et il est inéquitable de fermer la porte aux étudiants qui n'ont pas été reçus à l'issue du M2. Il aurait été préférable que l'État s'empare de la question et propose un cadre de diplôme qui permette de traiter le cas de ces étudiants avec un coût raisonnable. Il est choquant de ne pas envisager la création de groupes supplémentaires.

Catherine MOISAN trouve que cette remarque est pertinente.

Laurence GUIGNARD rappelle que le DIU et les DU seront réservés aux étudiants qui sont titulaires d'un Master MEEF. De plus, l'INSPÉ a l'obligation de travailler à budget constant. Il y a peu de marge de manœuvre en termes financiers. Il ne faut pas que les coûts se répercutent sur les frais d'inscription. Enfin, les trois maquettes qui sont présentées concernent des parcours où il y aura de la place et où il ne sera pas nécessaire de créer de nouveaux groupes.

Nicolas SCHMITT précise que les DIU et les DU entreront en vigueur à la rentrée 2022. Des solutions seront trouvées avec des modalités communes pour éviter toute dispersion. Par ailleurs, les parcours technologiques et professionnels ne seront pas oubliés.

Alain BERNARD pense qu'il ne faut pas confondre l'inéquité de la réforme pour certains étudiants et le problème économique qui est soulevé par le projet. Il faudrait imaginer une solution au meilleur coût possible. Le fait d'abandonner des étudiants revient à abandonner les obligations de service public de l'INSPÉ.

Laurence GUIGNARD souhaite également éviter une sélection des étudiants par l'argent. La possibilité de maintenir une bourse sur des critères de mérite pourrait être envisagée, mais l'INSPÉ n'a pas reçu d'éléments complémentaires sur ce point.

Brigitte MARIN estime que la question de l'égalité de traitement entre les étudiants se pose en effet. Il convient d'explorer toutes les pistes.

Catherine MOISAN demande si le réseau des INSPÉ a évoqué cette question selon les termes qui ont été posés par Alain BERNARD.

Brigitte MARIN transmettra les remarques d'Alain BERNARD au Président du réseau des INSPÉ.

Alain BERNARD ajoute que de nombreux enseignants craignent de voir diminuer le nombre de postes au concours. Cela signifierait qu'il y aurait plus d'échecs. Par conséquent, la question de l'inéquité est très importante. Il faudrait fournir des chiffres sur les personnes qui seraient refusées dans les DIU. Une telle sélection serait toutefois insupportable.

Catherine MOISAN indique que le nombre de postes aux concours ne diminuera pas forcément.

Alain BERNARD souligne que le nombre de postes au concours de Professeur des écoles diminuera. De plus, le taux de contractualisation augmente avec la loi de transformation de la fonction publique qui permet de recruter des enseignants avec des statuts différents. Les statuts des enseignants évolueront à l'avenir.

Catherine MOISAN comprend que l'INSPÉ n'a pas de marge de manœuvre sur ce sujet. Elle propose d'alerter à nouveau le réseau des INSPÉ sur les contradictions de ce dispositif et de recenser les refus éventuels qui seront adressés aux étudiants.

La création d'un DIU « Préparation aux concours de l'enseignement secondaire (CAPES) » destiné aux étudiants ayant obtenu un Master MEEF et ayant échoué au concours – Parcours Histoire-Géographie – est approuvée à la majorité, avec 5 abstentions.

POINT N°5 : MISE AU VOTE : CREATION DE DEUX DU UPEC « PREPARATION AUX CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (CAPES, CAPLP, CAPET)

Laurence GUIGNARD indique que les maquettes des DU « Allemand profil européen » et « Documentation » concernent uniquement l'UPEC. Ces DU ont la même finalité que le DIU qui a été évoqué dans le point précédent.

Catherine MOISAN demande s'il est prévu de créer des DU dans d'autres parcours.

Laurence GUIGNARD indique qu'il y aura plusieurs nouvelles maquettes en septembre dans d'autres disciplines.

- **Parcours « Allemand profil européen »**

Le DU du parcours « Allemand profil européen » propose des UE qui font partie des UE des années M1 et M2 du master MEEF 2nd degré. Il n'y a pas d'attribution d'ECTS. Ce DU correspond à un volume de 487 heures d'enseignement.

- **PARCOURS « DOCUMENTATION »**

Laurence GUIGNARD précise que ce parcours représente un nombre d'heures d'enseignement plus faible (240 heures). Toutefois, les étudiants ont la possibilité de faire des stages. Des passerelles avec d'autres parcours (lettres, histoire géographie) étant prévues, ce DU ouvre à l'attribution d'ECTS.

En matière de calendrier, trois maquettes sont présentées ce jour. Plusieurs autres maquettes seront présentées lors du Conseil du 30 septembre : DU Mathématiques, DIU Lettres, DIU EPS, DIU Anglais et DIU Espagnol. Le dossier complet sera présenté en CFVU en novembre. L'ouverture de ces formations interviendra en septembre 2022.

Alain BERNARD constate que l'ouverture de nouveaux groupes est possible. En effet, l'Institut Galilée, par exemple, se dit prêt à ouvrir de nouveaux groupes. Il faut donc avoir une discussion claire sur ce type de formation au niveau national.

La création de deux DU UPEC « Préparation aux concours de l'enseignement secondaire (CAPES, CAPLP, CAPET) » – parcours Allemand profil européen et parcours Documentation – est approuvée à la majorité, avec 5 abstentions.

Alain BERNARD souligne que le calendrier est favorable pour saisir le COSP et recueillir son avis sur cette question.

POINT N°6 : MISE AU VOTE : CREATION D'UN MODULE D'INITIATION ET DE FORMATION A/PAR LA RECHERCHE (IFR) « CLASSE DE DECOUVERTE »

Gilles BROUGERE présente ce projet de création d'un module d'IFR expérimentale « Classe de découverte ». Ce module serait porté par le projet de recherche CLASMER et son équipe interuniversitaire de chercheurs. Le financement serait assuré par la Fondation de France. L'objectif pédagogique d'un tel module est de former les étudiants à la recherche avec une expérience directe du terrain. Une évaluation scientifique est également prévue et les résultats des recherches seront diffusés par le biais d'un livrable et de publications scientifiques.

Ce projet répond aux modalités classiques d'une IFR. Toutefois, les heures du premier semestre seront regroupées pour un séjour de recherche sur le terrain à l'île Tudy en Bretagne. Ce séjour sera financé par la Fondation de France et il aura lieu pendant les vacances d'automne 2021. Le calendrier prévoit que le M1 aura lieu en 2021-2022 et le M2 en 2022-2023. L'opportunité de faire perdurer cette IFR sera ensuite évaluée.

L'enjeu de ce projet vise à permettre aux étudiants de retrouver un lien avec le terrain et la formation après deux ans de formation à distance en raison de la crise sanitaire. Il s'agit aussi de montrer comment le modèle CLASMER permet d'interroger d'autres dispositifs et d'ouvrir les horizons des étudiants. Ces enjeux répondent aux objectifs de vivre ensemble et d'éducation à l'environnement qui sont soutenus par le ministère de l'Éducation nationale.

Véronique MANARANCHE souligne que ce projet soulève plusieurs problématiques d'organisation. Tout d'abord, il s'agit d'une création d'IFR et non d'une transformation. Or un groupe de travail sur les IFR sera mis en place dans le cadre de la réforme. L'INSPÉ ne souhaite donc pas ouvrir de nouvelle IFR à la rentrée 2021.

En outre, il faudra s'organiser pour faire rattraper les cours aux étudiants qui partiront en séjour durant les vacances d'automne, car des cours sont prévus à cette période. Il convient également de rappeler que des mouvements de personnel sont prévus dans le service master. En effet, il n'y aura plus d'adjoint, ce qui impacte l'accompagnement des IFR.

Par ailleurs, la mise en place de la réforme inclut aussi des séminaires de recherche visant à enrichir le regard des étudiants. Ces séminaires auront lieu au premier semestre, notamment pendant les vacances de la Toussaint.

Les classes transplantées offrent une thématique riche et intéressante qui nécessite un travail à la fois en amont, pendant et en aval du séjour. L'organisation d'un tel séjour semble néanmoins problématique pour les étudiants qui n'ont pas d'expérience de terrain. De plus, la classe transplantée représente déjà un travail lourd pour les enseignants. Il faut s'interroger sur le public visé par cette IFR.

Enfin, il semble problématique d'utiliser les 23 heures de cours de recherche pour un séjour dans un établissement. Ces éléments ont déjà été signifiés lors d'une demande similaire en 2019-2020 par le responsable de la mention.

Gilles BROUGERE est étonné par ces remarques. Il ne se souvient pas d'avoir déposé de projet similaire en 2019-2020.

Sur le plan pédagogique, il s'agit d'une préparation à la recherche et non à l'enseignement. Le but de l'IFR consiste à développer des thématiques de recherche et non à aider des étudiants à préparer des classes de découverte. En outre, il n'y a normalement pas de cours prévus pendant la deuxième semaine des vacances de la Toussaint.

Les étudiants ne vont pas observer de classe de découverte puisqu'il n'y aura pas d'élèves. Ils rencontreront des chercheurs, des éducateurs et des responsables. Le projet vise à développer ce type de rencontres. Les heures faites en Bretagne permettront de traiter des questions qui auraient pu être traitées dans un cadre ordinaire, mais en leur apportant une autre richesse. Les étudiants découvriront des lieux différents et pourront commencer une enquête de terrain.

Par ailleurs, la logistique sera suivie par l'USPN (Université Sorbonne Paris Nord) et non par l'INSPÉ. Le groupe se constituera avec des étudiants volontaires qui devront expliquer leurs motivations pour cette IFR. De plus, certains étudiants ont une expérience intéressante comme

animateurs en centre de vacances, par exemple. Ce type de projet leur permettrait de valoriser ces compétences.

Alain BERNARD se dit choqué par les conditions de préparation de ce point. Pour rappel, ce projet a été présenté lors du COSP qui a eu lieu le lendemain du dernier Conseil d'INSPÉ. Or les membres du Conseil n'ont pas reçu de compte rendu de ce COSP. Il est incompréhensible que Gilles BROUGERE doive se justifier. Cette pratique n'est pas normale. Les objections auraient dû être envoyées par écrit aux porteurs du projet. Il convient d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir.

En outre, le projet prévoit un financement qui permet de faire partir un nombre limité d'étudiants. Or l'INSPÉ aurait des difficultés à mettre en place ce type de projet, qui est innovant et passionnant

Catherine MOISAN s'enquiert auprès de Brigitte MARIN des causes du retard du compte rendu du COSP. Elle lui demande de résumer l'avis du COSP sur ce projet.

Brigitte MARIN résume le compte rendu du COSP. Les bénéfices indéniables de ce projet ont été exposés. Toutefois, il aurait fallu convier la responsable de la mention lorsque ce point a été examiné en COSP. Le point a été examiné à un moment de transition où il n'y avait pas de responsable de la mention. En effet, cela donne une impression de brouillage. Il aurait fallu que les acteurs puissent échanger en amont. La temporalité du projet s'est mal organisée, ce qui est regrettable.

Catherine MOISAN pense que le COSP n'a pas à se prononcer sur des éléments de logistique. Le projet d'IFR « Classe de découverte » est très intéressant, mais il soulève quelques difficultés logistiques en effet. Il ne faut pas présenter de dossier au Conseil de cette manière. Les désaccords sont légitimes, mais il est essentiel que les intervenants les aplanissent en amont. Il est proposé de reposer le vote de ce projet au 30 septembre afin d'aider Gilles BROUGERE à finaliser les éléments qui restent problématiques.

Joëlle BLUM constate qu'il n'est pas problématique d'organiser un séjour de recherche durant la deuxième semaine des vacances de la Toussaint. Il n'est pas normal de demander le report du vote pour un projet qui doit s'organiser dans les prochains mois.

Gilles BROUGERE estime qu'un vote le 30 septembre serait beaucoup trop tardif, car il faut retenir l'hébergement au plus tard à la fin du mois. Il se dit très choqué par la manière dont le projet est accueilli.

Catherine MOISAN n'est a priori pas prête à voter ce projet en l'état.

Joëlle BLUM souligne que les documents relatifs à la création de cette IFR ont été envoyés depuis longtemps. Les arguments logistiques de Véronique MANARANCHE ne sont pas valides.

Catherine MOISAN accepte de maintenir le vote ce jour.

Véronique MANARANCHE ne remet pas en cause le bien-fondé de la création de l'IFR, qui est très intéressante. Toutefois, la question du regroupement des heures au premier semestre a déjà été évoquée auprès de Madame Chapuis en 2019-2020. De plus, la date exacte du séjour n'est pas mentionnée dans le Powerpoint. A nouveau, les difficultés soulevées par ce projet ont déjà été évoquées avec Madame Chapuis.

Sylviane SCHWER précise que l'USPN soutient ce projet au niveau du COSP. Il s'agit d'un projet innovant et important qui pose la question de l'articulation entre la classe et l'extérieur. De plus, il est intéressant de faire travailler les étudiants avec des spécialistes de l'enfance qui ne sont pas des enseignants.

Gilles BROUGERE ajoute que le nombre d'étudiants sera le même que celui de l'IFR « Ecole maternelle ». Si ce projet ne voit pas le jour, l'IFR sort du MEEF. Il n'y aura pas de projet Petite enfance. La création de l'IFR « Classe de découverte » est le seul projet.

En outre, l'USPN assurera le volet logistique avec l'UBO. Il serait dommage que le projet se heurte aux mêmes difficultés administratives que les enseignants qui souhaitent organiser des classes de découverte. Les aspects pédagogiques et la découverte doivent l'emporter sur la logistique.

Catherine MOISAN pense que chacun doit entendre les arguments de l'autre. Il ne faut plus que ce genre de situation se reproduise. Les désaccords peuvent être résumés en Conseil, mais il faut respecter les prises de parole, notamment en visioconférence. Il est proposé que Mme MANARANCHE et M. BROUGERE se rencontrent et tentent de se comprendre pour que ce projet puisse voir le jour.

La création d'un module d'IFR « Classe de découverte » est approuvée à la majorité, avec 4 abstentions.

Gilles BROUGERE s'engage à travailler correctement sur ce projet avec l'INSPÉ, comme il l'a toujours fait.

POINT N°7 : INFORMATION : ETAT DES LIEUX DES INSCRIPTIONS DES ETUDIANTS

Brigitte MARIN indique que les effectifs de l'année 2020-2021 sont de 4 693 étudiants au total, dont 937 étudiants en M1 MEEF 1 et 1 839 étudiants en M2 MEEF 2. La projection du nombre d'inscrits potentiels pour la rentrée 2021 dépend de l'examen des dossiers par les commissions et de la réussite au concours. Par conséquent, les informations précises seront connues ultérieurement. Toutefois, un afflux important est attendu pour le premier degré et l'effectif sera probablement plus important que celui de l'année en cours.

Catherine MOISAN trouve qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour le premier degré.

Alain BERNARD pense qu'il est possible de créer des groupes pour les étudiants qui sont en troisième année de contrat AED de manière à les prendre en charge de manière spécifique.

Sophie RENAUT indique que cela dépendra des effectifs. Si les effectifs le permettent, la création de groupes spécifiques pourra être envisagée.

Joëlle BLUM s'enquiert du nombre d'étudiants qui seraient en tiers-temps.

Vincent AUDEBERT répond qu'il n'est pas possible de fournir des chiffres dès à présent puisque les entretiens avec les étudiants se déroulent ce jour. De plus, les résultats des concours pour Versailles et Créteil (2^{ème} concours) et les résultats du M1 ne sont pas encore connus. Le nombre d'étudiants en tiers-temps sera donc fixé début juillet.

Sophie RENAUT précise que les résultats sont attendus autour du 10 juillet pour la mention 1.

POINT N°8 : INFORMATION : POINT ACCREDITATION

Brigitte MARIN indique qu'une première réunion en visioconférence avec les Directions générales des ministères a eu lieu en mai et que le dossier de l'INSPÉ a été reçu très positivement. La structuration de la recherche et notamment l'ajout d'un séminaire de recherche ont été appréciés ainsi

que la manière dont les fondamentaux sont pris en compte avec l'inclusion d'éléments de polyvalence dans les disciplines français et mathématiques. Les trois directions générales qui ont pu analyser l'ensemble des maquettes des 32 INSPE ont considéré que l'équilibre entre les différentes disciplines de la maquette Premier degré de l'INSPE de Créteil était satisfaisant et que la maquette convenait en l'état. Cette réponse faisait suite à une question explicite qu'elle avait posée, demandant s'il était nécessaire de procéder à des modifications concernant les volumes horaires alloués à telle ou telle discipline et en particulier aux disciplines de la polyvalence.

La semaine suivante, les Directions générales ont transmis à l'équipe de direction de l'INSPE une liste de préconisations afin que le dossier d'accréditation puisse être complété sur certains points. Ces préconisations portaient essentiellement sur le développement de passerelles visant à créer une culture professionnelle commune entre les mentions, le rôle du numérique éducatif, la formation concernant l'enseignement à l'école maternelle, le sujet des compétences dans la mention 2 et le modèle économique des masters MEEF.

La DGESIP a indiqué en séance qu'il n'y aurait pas de passage supplémentaire devant les instances des universités, la dernière échéance de l'accréditation étant le passage au CNESER le 8 juillet 2021.

Joëlle BLUM demande à avoir connaissance de l'avis des directions du ministère par écrit.

Brigitte MARIN indique que cet avis sera transmis aux membres du Conseil et annexé au procès-verbal du Conseil de l'INSPE. *Voir Annexe 2.*

POINT N°9 : INSTALLATIONS SPORTIVES SITE DE BONNEUIL

Jean-Luc DUBOIS-RANDE indique que le CPER est accepté, ce qui permet d'installer 250 logements sur la parcelle de Bonneuil. Des installations sportives pourront ensuite être mises en place. Le cahier des charges reste identique. Une réunion est prévue le vendredi suivant sur ce sujet. Des équipements extérieurs seront aussi installés et il sera possible d'accéder au stade par un simple portail. Le projet se présente donc plutôt bien. Les conditions d'installation seront satisfaisantes.

Un intervenant (Julien) précise qu'il faut attendre le retour du CROUS afin d'avoir le projet définitif. Cela sera fait avant la fin de l'année universitaire.

Catherine MOISAN se félicite que le projet avance.

Joëlle BLUM demande si les formateurs du premier degré pourront utiliser les équipements.

Jean-Luc DUBOIS-RANDE rappelle qu'il ne s'agira pas d'un gymnase à proprement parler, car il n'y aura pas de gradins. Il s'agit davantage d'une salle de sports équipée, avec des vestiaires et des douches.

Catherine MOISAN souligne que les formateurs pourront donc assurer leurs activités habituelles de formation.

POINT N°10 : QUESTIONS DIVERSES

10.1. PROJETS PATRIMONIAUX DES SITES DE LIVRY-GARGAN ET SAINT-DENIS

Joëlle BLUM fait part de rumeurs selon lesquelles le projet d'Aubervilliers aurait été abandonné. Elle souhaite savoir où en sont les projets de Livry-Gargan et Saint-Denis.

Jean-Luc DUBOIS-RANDE précise que le projet d'Aubervilliers est maintenu, mais qu'il a été rephasé. La Région est intéressée pour stabiliser, voire pour acheter, le site de Saint-Denis. De plus, des travaux sont en cours à Livry-Gargan. Il faudra discuter davantage sur le site d'Aubervilliers, car ce projet doit être celui de l'INSPÉ.

10.2. BILAN PROVISOIRE DE L'ANNEE (JURYS DE TITULARISATION, DEMISSIONS/ABANDONS/PROLONGEMENT/RENOUVELLEMENT DES EFS)

Barbara FOURNIER-RAULT souhaite connaître le bilan provisoire de l'année sur les EFS.

Brigitte MARIN indique qu'il est trop tôt pour connaître le nombre de prolongements et de renouvellements puisque les commissions ne sont pas terminées. S'agissant des démissions et des abandons, qui sont comptabilisés dans une même catégorie, 51 sont dénombrés pour le second degré général (M1 et M2 confondus) et 9 pour le second degré technologique et professionnel. Ces chiffres sont plus importants pour le premier degré : 31 démissions sont enregistrées pour le M1 et 59 pour le M2, soit 90 au total. Ce niveau est stable par rapport à l'année précédente.

Vincent AUDEBERT ajoute que les jurys se tiendront en effet prochainement.

Alain BERNARD pense qu'il serait intéressant que l'INSPÉ ait des statistiques allant jusqu'à l'année de stage et l'année de titularisation.

Sylviane SCHWER constate qu'il y a une différence entre le 77 et le 93 et demande pourquoi il y a davantage d'abandons dans le 77.

Brigitte MARIN indique qu'il s'agit d'un bilan provisoire.

Isabel VAZQUEZ DE CASTRO a constaté en tant que formatrice à distance une forte déperdition des étudiants qui n'ont pas suivi les cours en raison des modalités à distance.

10.3. CONDITIONS DES STAGES EN ALTERNANCE DANS LA NOUVELLE FORMATION

Barbara FOURNIER-RAULT souhaite connaître les conditions de stage dans la nouvelle formation.

Vincent AUDEBERT indique que la nouvelle formation pour le premier degré prévoit une journée de présence par semaine pendant l'année pour les contractuels alternants, avec une partie massée à la fin de l'année. Pendant les entretiens, le jury et le candidat définissent ensemble le secteur géographique qui peut convenir, avec la volonté de mettre en place les meilleures conditions possibles pour les étudiants. Les créneaux de stage peuvent correspondre à des créneaux de décharge des directeurs, par exemple.

Pour le second degré, les stages se feront sur des BMP de six heures de service. Les CPE représentent un cas particulier, car ils seront implantés en surnombre dans les établissements.

10.4. CANDIDATURES DES NOUVEAUX AEDS PREPROS (RECRUTES EN L2) EN 2021

Alain BERNARD s'enquiert des chiffres des contingents et de la ventilation pour la cohorte 2021. Il demande quelles informations seront faites aux personnes sur les conditions d'emploi.

Vincent AUDEBERT répond qu'il n'y a pas de nombre réservé d'AEDs puisque ce dispositif fonctionne selon une logique d'appel à candidatures en fonction des disciplines. Les étudiants qui ont

vraiment envie d'être professeurs sont privilégiés. Le dispositif vise en effet à valoriser les projets professionnels qui sont tournés vers l'enseignement. Le nombre d'AEDs peut donc varier selon les disciplines.

Pour le second degré, il y en aura environ 30 en mathématiques, 10 en français, 10 en histoire-géographie ou 10 en SVT. A nouveau, il n'y a pas de quota pour les AEDs et l'INSPÉ souhaite accompagner un maximum d'étudiants.

Pour le premier degré, il y aura environ 200 AEDs. La priorité est donnée au 93 dans le cadre du Plan Seine-Saint-Denis visant un objectif de 500 AEDs en trois ans.

10.5. AMENAGEMENTS DES ETUDES DES FUTURS ETUDIANTS AEDS PREPROS (1^{ER} ET 2ND DEGRES)

Alain BERNARD constate que les discussions en amont ont été constructives sur ce sujet, ce qui représente un progrès par rapport à l'année précédente. Toutefois, la baisse du volume d'enseignement pour les étudiants concernés serait de 50 % pour les enseignements fondamentaux. Il existe des visions divergentes sur les AEDs prépros. L'objectif de ce dispositif doit être de préserver les études et les étudiants. Il faudra en débattre dans les instances.

Vincent AUDEBERT précise que le rectorat souhaite que les AEDs puissent avoir un emploi du temps leur permettant de se rendre le plus facilement possible dans les établissements scolaires. Toutefois, les contenus de la maquette ne sont pas gérés par le rectorat.

En outre, les AEDs prépros ne seront pas en responsabilité pleine et entière en M1 même si une prise en responsabilité ponctuelle peut survenir. Dans le premier degré, les étudiants pourront avoir une journée dégagee dans leur emploi du temps pour être dans les écoles. De plus, un temps supplémentaire sera prévu une fois toutes les trois semaines. Ces trois années permettent une socialisation professionnelle progressive qui favorise la réussite au concours.

Dans le second degré, le temps de présence de l'AED lui permet de préparer les séances en amont dans le cadre de prise en responsabilité ponctuelle.

Alain BERNARD estime que la circulaire peut être interprétée comme un dispositif qui ne gênera pas les études puisque les étudiants n'auront pas le souci de préparer un trop grand nombre de cours. La pré-professionnalisation est intéressante, mais il ne faut pas mettre des étudiants en surresponsabilité dès le M1.

Joëlle BLUM souligne que la maquette du premier degré montre en effet une diminution des enseignements de 50 %. Or la présence en établissement une journée par semaine ne justifie pas vraiment cette diminution.

Sophie RENAUT comprend l'argument d'Alain BERNARD selon lequel il faudrait conserver le même nombre d'heures pour que les étudiants aient les chances de réussir le concours et n'aient pas de lacunes en mathématiques. Toutefois, il ne faut pas que les AEDs soient en surcharge avec une maquette trop lourde. Ils seront en établissement et devront préparer des séances. Les priorités identifiées par les deux parties sont différentes et elles sont toutes deux légitimes.

Sylviane SCHWER pense que le caractère disciplinaire est important pour réussir le concours. Les AEDs auront une réelle expérience sur les aspects pédagogiques et ils pourront donc avoir des cours allégés sur ces questions.

Alain BERNARD constate que l'emploi du temps prévoit un passage de 119 heures pour un étudiant « normal » à 56 heures pour un AED pour le français ou les mathématiques, par exemple. Cette diminution est très importante, d'autant plus que le faible niveau des professeurs des écoles en mathématiques dans le département est problématique. Ces deux visions ne sont pas compatibles. Il faudrait donc que le COSP étudie cette question pour avoir une vision éclairée à terme.

Catherine MOISAN trouve que les deux points de vue sont légitimes et qu'il semble pertinent d'en discuter en effet.

Joëlle BLUM ne comprend pas la baisse drastique des heures d'enseignement en français et en mathématiques avec une augmentation des heures dans le système éducatif. Les étudiants découvriront les aspects pédagogiques sur le terrain.

Véronique MANARANCHE précise qu'il ne s'agit pas d'une baisse de 50 %, mais de 33 % environ. De plus, il n'y a aucune diminution des heures pour les disciplines de la polyvalence, ce qui permet de maintenir le travail autour de la maîtrise de la langue. La lecture de la maquette n'est pas évidente. En outre, il paraît important de parler du système éducatif avec des étudiants qui sont justement dans le milieu éducatif. Ces choix reposent sur des arguments pédagogiques.

Catherine MOISAN invite les interlocuteurs à poursuivre les discussions.

Brigitte MARIN souligne qu'il est possible de réunir le COSP si nécessaire dans les semaines à venir.

Catherine MOISAN demande quel est le circuit de discussion et de validation sur ce point.

Brigitte MARIN répond que le compte-rendu du COSP sera transmis aux membres du Conseil, et le sujet porté au prochain Conseil de l'INSPE.

10.6. MAQUETTE 1^{ER} DEGRE / RETENTION DES NOTES

Joëlle BLUM rappelle qu'il a été proposé de faire une réunion sur la maquette du premier degré. Cela semblait être une bonne idée parce que les collègues avaient l'impression de ne pas être entendus. Toutefois, il n'y a pas eu de suite à cette démarche.

Par ailleurs, la décision a été prise selon laquelle la note appliquée serait la moyenne académique, ce qui entraîne des situations ubuesques. En effet, certains étudiants qui n'ont rien rendu ont eu la moyenne tandis que d'autres étudiants ont eu des 20/20 qui ont été refusés. Les formateurs ne savent pas comment expliquer ces situations aux étudiants.

Brigitte MARIN indique qu'à ce jour, toutes les notes en attente ont été remises, à l'exception de celles d'un enseignant. La réponse juridique est effectivement d'appliquer la moyenne académique. Toutefois, l'INSPÉ a décidé d'appliquer la note la plus favorable entre la note réelle et la note moyenne afin de diminuer le stress des étudiants.

En outre, il n'est pas possible d'attribuer la note de 19,5/20 ou 20/20 à un nombre important d'étudiants dont la qualité du travail de tous ces étudiants remis ne justifie pas une telle note, car cela entraîne un problème d'équité. La moyenne académique est donc appliquée dans ce cas.

Il convient de souligner aussi le travail supplémentaire des personnels administratifs qui saisissent des notes pour la troisième fois consécutive. La contestation des enseignants est légitime, mais il serait préférable de trouver une autre manière de l'exprimer.

Joëlle BLUM souligne que certains étudiants ont eu 20/20 au concours, par exemple.

Sophie RENAUT précise que l'acte militant, et revendiqué comme tel, de mettre 20/20 à tous les étudiants d'un groupe est problématique. De plus, le jury d'une mention est souverain. Dans ce cas, le jury a choisi de mettre la moyenne académique aux étudiants.

Joëlle BLUM demande quelle réponse les enseignants peuvent apporter aux étudiants qui ont une note alors qu'ils n'ont rien rendu.

Catherine MOISAN indique que cela relève de la responsabilité du notateur. Cette situation crée un problème d'inégalité entre les étudiants en effet.

Isabel VAZQUEZ DE CASTRO trouve qu'il est problématique que les collègues, dont la colère était légitime, n'aient pas été reçus. La Direction n'a pas tenté de résoudre le conflit. Les enseignants ont fait des efforts pour rétablir le contact, mais leurs demandes n'ont pas été entendues. La fatigue et l'agacement sont compréhensibles, mais il faut réagir sans forcer les autres à la faute.

Brigitte MARIN rappelle que se sont tenues de nombreuses réunions du groupe « maquette Premier degré » pendant près de dix-huit mois. Début janvier 2021, un courriel a été transmis par le Service Master Premier degré, indiquant les sept points sur lesquels avaient été prises en compte les demandes du groupe « maquette Premier degré », dans la mesure des possibilités offertes par une maquette à 864 heures. Des heures ont ainsi été ajoutées dans plusieurs disciplines de la polyvalence. Il n'était certes pas possible d'accéder à toutes les demandes à la hauteur de ce qu'elles souhaitaient, mais la Direction s'est efforcée de faire évoluer la maquette pour assurer la meilleure formation possible aux étudiants dans ce cadre. Les protestataires ont été entendus et les instances ont été consultées sur les maquettes. En outre, le COSP a été sollicité pour avis et a validé la dernière mouture de cette maquette.

Catherine MOISAN pense qu'il faut formaliser les éléments sur les résultats des jurys.

10.7. MAQUETTE TRANSITOIRE M2 EFS

Joëlle BLUM indique que l'ancienne maquette semble conservée pour les M2 EFS du premier degré, avec une adaptation pour les M2 non lauréats. Il convient de confirmer cette information et d'expliquer pourquoi un choix différent a été opéré pour le second degré. Les heures de préparation des mémoires restent encore à préciser.

Brigitte MARIN rappelle que le ministère a initialement émis la consigne claire de mettre en place de nouvelles maquettes conformes à la réforme pour le M1 et le M2. Toutefois, les directives ont évolué et la DGESIP a récemment indiqué que les INSPÉ pourraient conserver l'ancienne maquette ou l'utiliser comme base de travail. L'INSPÉ a donc suivi cette option. Pour le second degré, il semble néanmoins préférable de partir de la nouvelle version.

Joëlle BLUM pense qu'il est plus simple de conserver la maquette existante du M2.

Nicolas SCHMITT souligne que les informations du Ministère ont évolué entre-temps.

Catherine MOISAN estime que le Ministère met les INSPÉ dans une situation ubuesque. La question de l'année transitoire se pose depuis deux ans. Il s'agit d'un sujet essentiel. Or l'orientation a changé récemment, ce qui est surprenant. Le bon sens consiste à appliquer une ancienne maquette améliorée aux M2, qui ne font pas partie de la réforme. La transition n'a jamais été examinée par le ministère.

Alain BERNARD demande si l'information récente est applicable au second degré.

Nicolas SCHMITT ne le sait pas.

Catherine MOISAN pense que les maquettes doivent être applicables.

Brigitte MARIN souligne qu'il est difficile de travailler en permanence dans l'urgence, car cela génère des conflits. Il faut garder l'objectif d'offrir la meilleure formation possible aux étudiants dans le cadre imparti.

Catherine MOISAN comprend qu'il soit pénible de refaire les maquettes à plusieurs reprises.

Alain BERNARD suggère d'envoyer l'information aux responsables afin de savoir ce qui est le plus simple pour eux.

Joëlle BLUM constate que tous les parcours n'ont pas avancé de la même manière. Certains n'ont pas trouvé de solution pour les M2.

Nicolas SCHMITT souligne que la situation est inextricable, car les M1 qui n'auront pas le concours seront en attente de préparer le concours en M2.

Catherine MOISAN estime qu'il faudra à nouveau trouver des solutions selon les situations particulières. Le ministère n'a pas répondu aux questions qui ont pourtant été relayées par le réseau des INSPÉ depuis des mois.

10.8. NOMINATION DE LA NOUVELLE DIRECTION DE L'INSPÉ

Alain BERNARD rappelle que cette question a été posée en Conseil lors des trois réunions précédentes. Il convient de préciser l'avancement du processus, qui est particulièrement opaque.

Catherine MOISAN indique que les textes définissent le processus de nomination de manière claire. Après l'appel à candidatures, la commission classe les candidats, puis la décision est prise par les deux ministres. Le calendrier est tenu et quatre candidatures ont été déclarées. Le classement de la commission est confidentiel et il est envoyé aux ministres. La signature de la nomination interviendra pour que le nouveau directeur ou la nouvelle directrice de l'INSPÉ prenne son poste à la rentrée.

Joëlle BLUM constate qu'un des candidats a déjà quitté son poste parce qu'il aurait été nommé ailleurs.

Catherine MOISAN indique que la procédure suit son cours et que le classement n'a pas à être divulgué.

Joëlle BLUM pense qu'il aurait été intéressant que le nouveau directeur soit nommé administrateur provisoire en attendant la signature définitive.

Catherine MOISAN rappelle qu'elle ne maîtrise pas les délais de signature des ministres. Il faudrait que la nomination intervienne avant l'été, mais cela n'est pas certain.

En outre, il s'agit du dernier Conseil de Brigitte MARIN, qu'elle remercie pour son travail pendant les huit dernières années. Brigitte MARIN a travaillé sans relâche, avec un grand engagement et une grande intelligence. Catherine MOISAN lui souhaite de trouver le bonheur et la satisfaction dans sa nouvelle vie professionnelle.

Brigitte MARIN remercie chaleureusement Catherine MOISAN de la confiance qu'elle lui a témoignée et tient à dire l'immense honneur qu'elle lui a fait en acceptant de présider le Conseil de l'INSPE de Créteil, ainsi que sa profonde admiration pour son accessibilité, son écoute constante et son incomparable acuité intellectuelle, précieuse en toutes circonstances. Elle remercie également les membres du Conseil pour ces années d'échanges et de débats et adresse un remerciement particulier à Sophie RENAUT.

Catherine MOISAN remercie les participants et leur souhaite un bel été. Elle espère que les réunions reprendront en présentiel à la rentrée.

La prochaine réunion du Conseil est fixée au 30 septembre 2021.

La séance est levée 16 heures 45.

ANNEXE 1

Nous sommes réunis pour le dernier conseil de l'INSPE de l'année, l'heure est donc à un premier bilan. Cette année a été très difficile pour les étudiants, les EFS et les formateurs.

Dès leur réussite au concours de nombreux EFS venant d'autres départements se heurtent aux difficultés de logement, de transport, du coût de la vie... dans notre académie. Ceux qui réussissent le deuxième concours sont inévitablement affectés tardivement, sans parler de ceux qui sont pris sur liste complémentaire.

Dans cette situation d'éloignement de leur famille pour un grand nombre d'entre nous, l'absence de cours en présentiel, les mesures de restriction de transport, de confinement ont encore fragilisé et isolé davantage de nombreux étudiants et EFS.

Dans les écoles, les collèges, les lycées, le nombre insuffisant de remplaçants et les mesures sanitaires ont provoqué des conditions de travail très difficiles avec des classes surchargées, une scolarité des élèves hachée...

Les EFS ont eu à passer un oral en plus, auquel aucun cours de préparation n'était dédié, nous réitérons notre demande qu'un avis négatif à cet oral n'empêche pas la titularisation.

Nul ne peut contester que cette année a été particulière et que malgré les efforts des formateurs une formation normale n'a pu être suivie par les étudiants et les EFS. Dans ces conditions alors que des dizaines d'EFS sont convoqués par le jury à partir de lundi, **nous demandons qu'il n'y ait aucun licenciement et que les EFS ayant des avis négatifs bénéficient d'un renouvellement de scolarité.** Cela serait conforme au fait que même si les formateurs ont assuré « une continuité pédagogique » ils n'ont pu produire un véritable enseignement, activité professionnelle ne rentrant pas dans le cadre légal du télétravail.

Lors de ce dernier conseil de l'année, il serait normal également que les étudiants connaissent les conditions de leur formation de l'année prochaine. Force est de constater que ce n'est pas le cas pour les M1 et les M2 qui n'auront pas réussi le concours. Les étudiants en Masteur MEEF pourront être en alternance ou pas, l'alternance pourra commencer lors du deuxième semestre de M1 ou pas, les stages en responsabilité seront-ils filés ou massés ? Les étudiants n'en ont pas été informés.

En M2, l'année prochaine, il y aura donc des Etudiants fonctionnaires stagiaires qui ont réussi le concours à mi-temps en classe payés 1450 euros par mois, des M2 en alternance contractuels à tiers temps rétribués 707 euros qui devront préparer le concours en plus du master, des M2 non alternants qui ne seront pas rétribués et qui devront faire des stages en observation et pratique accompagnée. Sans parler des EFS en DU.

Personne à ce jour, moins d'un mois avant la fin de l'année scolaire, n'a été en mesure de nous dire comment fonctionnera l'alternance. Des directeurs d'écoles se sont vus interrogés sur leur niveau de classe ; leur décharge sera-t-elle complétée par des

ANNEXE 1

alternants en stage filés ou massés ? Les directeurs dans ce cas deviendront-ils d'office tuteurs des alternants ?

Et dans le second degré comment cela sera-t-il organisé ?

Le gouvernement porte l'entière responsabilité de cette situation avec sa réforme qui fait exploser totalement le cadre national et qu'il impose dans la précipitation.

Un tel manque de préparation témoigne, de la part du gouvernement, d'un grand mépris pour tous les personnels de l'éducation nationale sommés d'organiser l'impossible à la dernière minute, sachant que le nombre d'étudiants en alternance dépend des résultats des concours... les résultats du deuxième concours n'étant connus qu'après la fermeture des écoles.

Nous ne pouvons que réitérer notre demande d'abandon de cette réforme qui retarde d'un an l'accès au statut de fonctionnaire stagiaire, précarise les étudiants en M2, rend plus difficiles les reconversions, disloque totalement le cadre national de la formation des enseignants, met en concurrence les INSPE avec les universités et va créer une masse d'enseignants contractuels.

ANNEXE 2

De : DGESIP - Accréditation INSPE <accréditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr>

Envoyé : lundi 26 avril 2021 09:20

À : ce.recteur@ac-paris.fr; ce.recteur-delegue-esri@region-academique-idf.fr; ce.recteur@ac-creteil.fr; presidence@u-pec.fr; presidence@univ-eiffel.fr; presidence@univ-paris8.fr; president@univ-paris13.fr; Brigitte Marin <brigitte.marin@u-pec.fr>

Cc : PASCAL GOSSSELIN <pascal.gosselin@enseignementsup.gouv.fr>; NATHALIE HERVE <nathalie.herve@enseignementsup.gouv.fr>; VIRGINIE GOHIN <virginie.gohin@education.gouv.fr>; JEAN HUBAC <jean.hubac@education.gouv.fr>; VALERIE SAIGNE <valerie.saigne@education.gouv.fr>; DIDIER LACROIX <didier.lacroix@education.gouv.fr>; Secrétariat DGESIP <secretariat.dgesip@enseignementsup.gouv.fr>; Secrétariat DGRH <secrtaire.dgrh@education.gouv.fr>; DGESCO - Directeur <directeur.dgesco@education.gouv.fr>; ISABELLE ROBIN <isabelle.robin@education.gouv.fr>; CARINE KERGRÖHEN <carine.kergrohen@education.gouv.fr>; ISABELLE TALAZAC <isabelle.talazac@education.gouv.fr>; HENRI CAZABAN <henri.cazaban@education.gouv.fr>; NATHALIE JOSILMOND <nathalie.josilmond@education.gouv.fr>; CATHERINE DELARUE BRETON <catherine.delarue-breton@enseignementsup.gouv.fr>; ISABELLE PRAT <isabelle.prat@enseignementsup.gouv.fr>; EDOUARD GEFFRAY <edouard.geffray@education.gouv.fr>; ASTOU BAILLIET <astou.bailliet@education.gouv.fr>; JULIETTE DUBOSCQ <juliette.duboscq@enseignementsup.gouv.fr>

Objet : Suite réunion de dialogue accréditation de l'INSPE de Créteil

Monsieur le recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités

Madame la rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Ile-de-France

Monsieur le recteur de l'académie de Créteil

Monsieur le président de l'université Paris-XII

Monsieur le président de l'université Gustave-Eiffel

Madame la présidente de l'université Paris-VIII

Monsieur le président de l'université Paris-XIII

Madame la directrice de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Créteil

Nous vous adressons, en premier lieu, tous nos remerciements pour l'échange riche et fructueux que nous avons eu ce vendredi 16 avril autour de l'accréditation de l'INSPE de Créteil.

Concernant le contenu de votre dossier, nous tenons à souligner qu'il reflète une progression en matière d'élaboration et de structuration de l'offre de formation. Parmi les points forts, nous avons également relevé l'accent sur la structuration de la recherche et la place de cette thématique dans la formation, l'élaboration d'un schéma stratégique avec un nouveau modèle économique, la prise en compte des conditions d'exercice dans l'académie et la démarche qualité accompagnée du développement de certifications.

Nous observons également l'important travail sur les savoirs fondamentaux, dont la maîtrise et la capacité d'instruction sont un élément déterminant pour la réussite des élèves et la réduction des inégalités, qui doit demeurer le cœur de la formation, y compris dans le second degré.

Comme convenu lors de notre réunion de dialogue, voici les éléments que nous souhaitons voir précisés ou ajustés dans votre dossier :

- la gouvernance : nous vous invitons à présenter la complémentarité et l'articulation entre le schéma stratégique et la convention cadre, les éléments calendaires relatifs à leur finalisation et les principes du nouveau modèle économique ;
- l'équilibre entre les mentions des 1er et 2nd degrés : le dossier témoigne d'une forme de polarisation sur la mention 1erdegré ; nous vous recommandons de suffisamment mettre en avant la mention 2nd degré afin d'atténuer le contraste entre les deux mentions ;

ANNEXE 2

- l'approche par compétences et la construction des compétences professionnelles : ces deux thématiques sont peu développées dans votre dossier, il serait opportun d'apporter des compléments, de préciser les modalités de déploiement du portfolio et de nous faire part de l'avancée de votre réflexion en matière d'évaluation ;
- la place de la maternelle dans la maquette 1er degré : nous vous conseillons de rendre les éléments relatifs à cette thématique davantage lisibles ;
- la place de la recherche dans la mention 2nd degré : il convient de mettre en exergue ce qui relève de la recherche dans le parcours de l'étudiant notamment en termes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- la mention encadrement éducatif : nous vous invitons à mettre en évidence les éléments transversaux de cette formation.

Enfin, nous sommes encore dans l'attente de l'avis formel du recteur de région académique sur le dossier, nécessaire pour que le dossier soit complet.

Comme le dossier n'est pas à revoir sur le fond, il n'est pas besoin de le présenter à nouveau devant le conseil d'institut et le CA des universités.

Nous vous remercions de nous envoyer la nouvelle version de votre dossier mi-juin (en mode révision ou avec les modifications apparentes), de façon à nous permettre de le relire puis le transmettre aux membres du CNESER en vue de sa présentation en juillet prochain. Vous voudrez bien également nous communiquer en même temps la délibération des CA des universités.

Nous souhaitons enfin que vous nous transmettiez la nouvelle convention de partenariat lorsqu'elle aura été signée. De même, nous vous remercions de nous communiquer, lorsqu'il sera finalisé, le budget de projet avec les données sur l'année 2021 et, si possible, des projections sur la période d'accréditation à venir.

Nous restons à votre disposition si besoin de précisions.

Très cordialement

Stéphane CARTON et Juliette DUBOSCQ

Chargés d'études

Département des formations des cycles master et doctorat

1, rue Descartes – 75231 Paris cedex 05

esr.gouv.fr